



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## COMMUNE DE BAGES

### Délibération n° 22

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-031

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

**SOUS-DOMAINE**

SUBVENTIONS

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

**OBJET :**

**Demande subvention  
2024 du Groupement  
d'Intérêt Cynégétique  
Corbières Maritimes**

**CONVOCAION C.M. :**  
28/03/2024

**AFFICHAGE DE LA  
CONVOCAION C.M. :**  
28/03/2024

Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

**PRÉSENTS :** Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Frédéric BOU, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude, BUSTO.

**PROCURATIONS :** Frédéric BOU à Emilie EVEILLECHIEN, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Catherine ROI.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention en date du 09 novembre 2023 du Groupement d'Intérêt Cynégétique Corbières Maritimes de Peyriac de Mer/Sigean pour l'année 2024.

Cette association a pour cadre la préservation de la biodiversité et son objectif est d'entretenir et d'aménager des espaces naturels en collaboration avec l'ACCA, permettant ainsi de répondre partiellement à la problématique actuelle des friches viticoles.

Aussi, il demande au Conseil de se prononcer sur cette demande.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal :

- ☉ DÉCIDE d'accorder une subvention de 80,00 € au G.I.C des Corbières Maritimes pour l'année 2024 ;
- ☉ PRÉCISE que la somme sera inscrite à l'article 65748 au budget primitif 2024 ;
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
  - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
  - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 011-211100243-20240404-DELIB2024031-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION EN  
S/PREFECTURE LE :  
08/04/2024

PAR PUBLICATION  
LE : 08/04/2024

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Catherine ROI

Secrétaire de séance